

Fonds pour la diversité des voix

Un volet distinct de l'Initiative de journalisme local mis en œuvre par
Coalition des médias communautaires / Fonds de la radio communautaire du Canada



Local Journalism
Initiative

Initiative de journalisme local

Les principaux objectifs de l'IJL sont les suivants :

Journalisme civique

Soutenir la création d'un contenu original de journalisme civique à l'intention des communautés mal desservies

Diversité

Favoriser des emplois et une couverture journalistique qui soient représentatifs de la diversité canadienne

Indépendance

Fournir un soutien de manière à préserver l'indépendance de la presse

Le programme ne financera PAS la production de :

- *contenu qui ne porte pas sur l'actualité ou les enjeux locaux;*
- *contenu illégal (p. ex. propagande haineuse);*
- *opinions;*
- *publicité;*
- *contenu manifestement faux ou trompeur;*
- *contenu d'enquête destiné à éclairer une stratégie de lobbying et/ou de défense des intérêts auprès d'un palier de gouvernement.*

Initiative de journalisme local

L'IJL appuie la production de journalisme civique pour les communautés mal desservies.

Les communautés sont considérées comme mal desservies si elles sont :

Déserts d'information

Des communautés où les citoyens n'ont pas accès à une information journalistique sur les enjeux et les institutions communautaires parce qu'il n'y a pas de quotidiens, de journaux communautaires ou d'autre média (par exemple, une radio ou une télévision communautaire). De plus, si d'autres radiodiffuseurs publics ou privés sont présents, ils ne produisent pas d'émissions de nouvelles locales.

Zones de « pauvreté de l'information »

Des communautés où le quotidien ou le radiodiffuseur public ou privé offre un accès limité à un contenu journalistique portant sur les enjeux et les institutions communautaires. De plus, les sources de nouvelles locales — qu'il s'agisse d'un quotidien, d'une radio communautaire ou d'un autre média — présentent des lacunes importantes dans la couverture en raison d'un manque de ressources.

À propos du volet FDV-IJL

Le FDV soutient les peuples autochtones, les personnes noires, racialisées, les minorités ethno-religieuses, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté 2SLGBTQIA+.

Ce programme finance les organisations médiatiques admissibles afin qu'elles puissent embaucher des journalistes de ces communautés prioritaires du FDV.

Le financement couvre les salaires des journalistes, leur équipement et leur perfectionnement professionnel.

Le contenu créé doit être du journalisme civique original.

Le journalisme doit répondre aux besoins diversifiés des communautés mal desservies (déserts d'information ou zones de pauvreté d'information).





ADMISSIBILITÉ

- Le demandeur doit être une agence de presse canadienne, un organisme sans but lucratif ou un organisme de presse du secteur privé.
- Doit opérer dans l'un des quatre secteurs suivants : presse écrite, radio communautaire, télévision communautaire ou service d'information en ligne.
- Critères clés : L'entreprise doit être détenue et contrôlée majoritairement par des Canadiens et ses activités doivent être situées au Canada.
- Doit adhérer à un code de déontologie journalistique (association reconnue ou norme personnelle).
- Les organisations autochtones sont admissibles si elles exploitent un média d'information autochtone au Canada.

**Les diffuseurs privés non communautaires et CBC/Radio-Canada ne sont pas admissibles au programme IJL ni le volet FDV-IJL.*

Priorité stratégique : Organisations prioritaires du FDV

La priorité est accordée aux organisations dont le mandat est de servir les communautés prioritaires du FDV.

Une organisation prioritaire du FDV doit satisfaire à au moins un des critères suivants :

- Au moins 30 % des membres de son conseil d'administration ou des postes de direction sont occupés par des personnes issues des communautés prioritaires du FDV; et/ou
 - L'organisation a pour mandat principal de servir au moins une des communautés prioritaires du FDV.
- 

Dépenses admissibles

Ce financement est exclusivement destiné aux journalistes qui s'identifient comme membres d'une ou de plusieurs communautés prioritaires du FDV.

Salaires des journalistes : jusqu'à 60 000 \$ par poste de journaliste à temps plein (annuellement).

Comprend les coûts obligatoires liés à l'emploi (COLE), tels que les cotisations à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ, les indemnités de vacances, l'indemnisation des travailleurs et toute autre déduction obligatoire de l'employeur.

Perfectionnement professionnel

Frais liés aux occasions de perfectionnement professionnel visant à renforcer la capacité journalistique au sein des communautés diversifiées ciblées.

Dépenses admissibles

Ce financement est exclusivement destiné aux journalistes qui s'identifient comme membres d'une ou de plusieurs communautés prioritaires du FDV.

Équipement : Achat ou location de l'équipement requis par le journaliste du FDV-IJL.

Limité à 5 % du financement total approuvé.

Frais d'accessibilité : Les dépenses liées à l'accessibilité pour les journalistes qui s'identifient comme sourds ou vivant avec un handicap ou une maladie mentale.

Cela comprend l'interprétation en langue des signes, le personnel de soutien ou l'équipement spécialisé.



Processus de demande

Les candidatures se font par l'entremise du portail de candidature en ligne - SM Apply.

- Lien se trouve dans les lignes directrices du programme et les pages Web du programme.
- Pour postuler via le portail de candidature, vous devez créer un compte.
- Remplissez tous les formulaires et fournissez les pièces justificatives obligatoires.
- Le CRFC reconnaît, par courriel, toute demande de financement soumise avec succès via la plateforme en ligne.

Processus de demande

Vous devez soumettre les formulaires et documents obligatoires suivants :

- Profil de l'organisation médiatique et formulaire de candidature (incluant la proposition pour le poste de journaliste).
- Budget (Demande de salaire et d'équipement avec justification).
- Documents justificatifs obligatoires (statuts constitutifs, états financiers les plus récents).
- Optionnel : Des documents justificatifs supplémentaires, tels que des lettres de soutien ou des rapports d'audience, peuvent être soumis.

Processus d'évaluation

Étape 1

Vérification de l'admissibilité :

Vérification de l'admissibilité du candidat et de l'exhaustivité des formulaires obligatoires.

Étape 2

Évaluation du projet :

Examen par un comité de sélection indépendant.

Étape 3

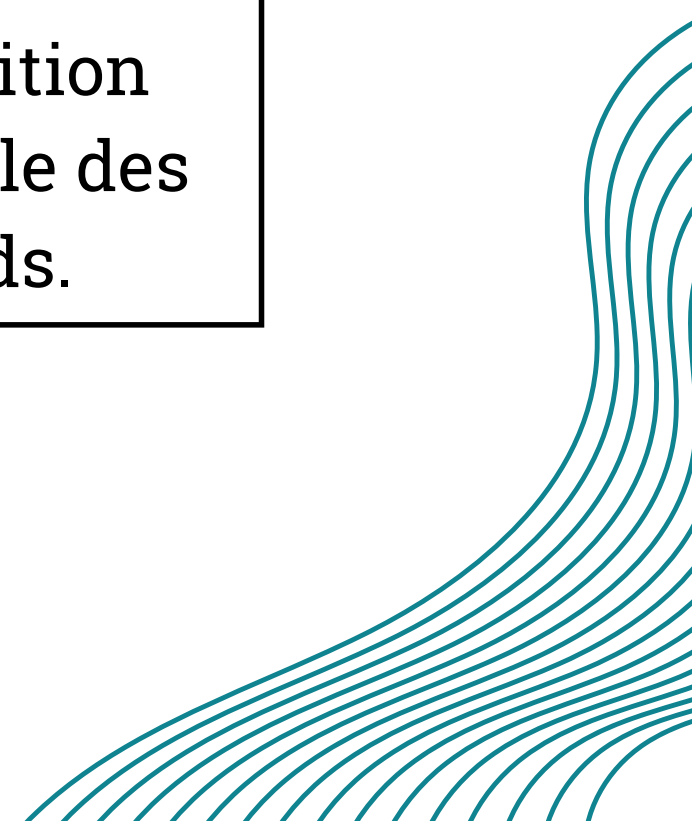
Priorisation stratégique :

Une prime stratégique (jusqu'à 10 points) est appliquée pour certaines priorités.

Étape 4

Répartition géographique :

Des ajustements peuvent être apportés afin d'assurer une répartition équitable des fonds.



Critères d'évaluation des projets

Le comité de sélection indépendant évalue ce qui suit :

PERTINENCE (40 points) : La proposition identifie-t-elle clairement la communauté ciblée mal desservie et décrit-elle les lacunes spécifiques en matière d'information ?

IMPACT (40 points) : La proposition s'aligne-t-elle fortement sur les objectifs fondamentaux de l'IJL et démontre-t-elle un potentiel d'impact significatif ?

CAPACITÉ (20 points) : L'organisation a-t-elle démontré un solide soutien/surveillance envers le journaliste et un respect de l'intégrité/de l'éthique journalistique ?

Bonus stratégique : Jusqu'à 10 points ajoutés pour l'alignement avec les priorités stratégiques (par exemple, les organisations prioritaires FDV).



Score de bonus stratégique

- Médias autochtones / organisme prioritaire du FDV -10 points
- Déserts médiatiques OU zone de pauvreté de l'information rurale/éloignée (desservant une groupe sous-représenté) - 7 points
- Zone de pauvreté de l'information urbaine (au service d'un groupe sous-représenté) - 5 points
- Zone de pauvreté de l'information rurales/éloignée (Général) - 3 points
- Zone de pauvreté de l'information urbaine (Général) - 1 point

Processus de financement

Offre de contribution

- Les candidats retenus reçoivent une offre officielle par courriel.

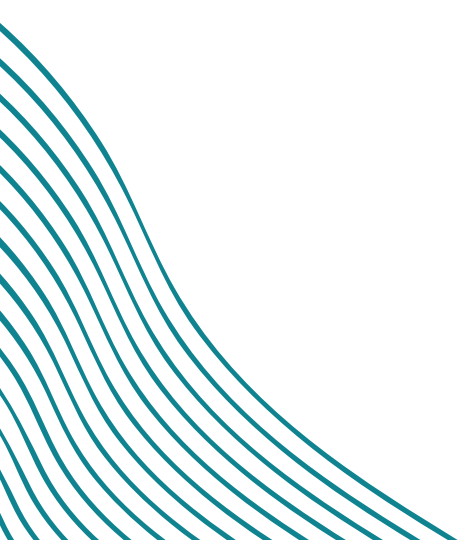
Formulaire d'auto-identification

- Les candidats retenus doivent soumettre le formulaire d'auto-identification (rempli par le journaliste).

Plan de perfectionnement professionnel

- Les candidats retenus doivent remplir le formulaire de proposition de perfectionnement professionnel.

Formulaire d'auto-identification

- Les réponses servent à déterminer l'admissibilité au soutien du programme FDV-IJL.
 - Les journalistes peuvent choisir « Je préfère ne pas répondre » à n'importe quelle question.
 - Pour être admissibles au financement de la FDV, les journalistes doivent répondre à la ou aux questions d'auto-identification pertinentes.
 - Les données sont partagées avec le ministère du Patrimoine canadien dans un format entièrement anonymisé.
 - Les renseignements sont conservés conformément à la politique de protection des renseignements personnels et de confidentialité des administrateurs.
- 

Plan de perfectionnement professionnel

Plan de perfectionnement professionnel élaboré avec la contribution du journaliste et adapté à son stade de carrière, tout en encourageant l'avancement professionnel et en respectant le mandat et les attentes de l'IJL.

Les activités de perfectionnement professionnel admissibles comprennent un large éventail d'activités et peuvent inclure les suivantes (sans toutefois s'y limiter) :

- stages, apprentissages et placements rémunérés offrant une expérience pratique en salle de rédaction et une exposition à l'éthique journalistique et au journalisme axé sur la communauté;
- programmes de mentorat, d'apprentissage entre pairs et initiatives d'accompagnement;
- formations et activités de développement des compétences telles que ateliers, certifications ou programmes d'apprentissage ciblés (p. ex. journalisme sensible aux traumatismes);
- initiatives axées sur le journalisme autochtone, y compris la préservation des langues autochtones, les protocoles culturels et les approches narratives décolonisées;

Initiative de journalisme local

Les candidats au programme FDV qui ne peuvent pas fournir les documents demandés pourront recevoir du financement par l'intermédiaire de l'IJL

En raison des ressources limitées, le FCRC pourrait être en mesure de soutenir les propositions du volet FDV par le biais du projet pilote IJL, qui peut fournir du financement pour le perfectionnement professionnel des médias autochtones, des médias en démarrage et des médias situés dans des communautés rurales ou éloignées.



Dates importantes

**Ouverture des
candidatures**



3 décembre
2025

**Clôture des
candidatures**



21 décembre
2025

**Processus
d'évaluation**



Décembre 2025
- Janvier 2026

**Notification des
résultats**



16 janvier 2025

**Fin de la période
de financement**



31 mars 2027

Des questions ?

**Coalition des médias communautaires,
représentée par le Fonds de la radio
communautaire du Canada**

cnf-fdv@crfc-fcrc.ca

